



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 9 janvier 2021

### **Rejet du recours des organisateurs contre l'arrêté préfectoral portant interdiction de manifester sur l'ellipse insulaire à Strasbourg le samedi 9 janvier 2021**

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté le 8 janvier 2021 la requête des organisateurs en annulation contre l'arrêté préfectoral portant interdiction de manifester sur l'ellipse insulaire à Strasbourg ce jour samedi 9 janvier 2021.



Il confirme la décision de la préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin dans la prise en compte des motifs justifiant l'interdiction de manifester sur l'ellipse insulaire à Strasbourg notamment:

- le dépôt de plusieurs déclarations de manifestation pour le samedi 09 janvier 2021 dans la Grande Île pouvant créer des croisements de flux importants de personnes
- la dégradation de la situation sanitaire dans le département
- la physionomie des rues de la Grande Île et l'affluence de la population le samedi dans le centre ville.

### **Contact presse**

Arllette Cromer  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin  
 @Prefet67